



Montants territoriaux transférés de votre époux ou conjoint de fait

Annexe NT(S2)
2019
Protégé B une fois rempli

Remplissez cette annexe et joignez-la à votre déclaration pour demander un transfert de la partie inutilisée des montants indiqués ci-dessous auxquels votre époux ou conjoint de fait a droit.

Vous pouvez demander ces montants si vous avez le droit de demander les montants fédéraux équivalents sur votre annexe 2 fédérale.

Si votre époux ou conjoint de fait produit une déclaration, utilisez les montants qu'il a inscrits dans son formulaire NT428.

Si votre époux ou conjoint de fait ne produit pas de déclaration, utilisez les montants qu'il inscrirait dans son formulaire NT428 comme s'il produisait une déclaration et joignez ses feuillets de renseignements.

Si votre époux ou conjoint de fait n'était pas résident des Territoires du Nord-Ouest à la fin de l'année, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, appelez l'Agence du revenu du Canada au **1-800-959-7383**.

Montant en raison de l'âge (si votre époux ou conjoint de fait était âgé de 65 ans ou plus en 2019) :

Si son revenu net est de **37 790 \$ ou moins**, inscrivez 7 245 \$.

Sinon, inscrivez le montant de la ligne 58080 de son formulaire NT428.

59020

1

Montant pour revenu de pension :

Inscrivez le montant de la ligne 58360 de son formulaire NT428.

(maximum 1 000 \$) 59050 +

2

Montant pour personnes handicapées :

Inscrivez le montant de la ligne 58440 de son formulaire NT428.

59070 +

3

Frais de scolarité et montant relatif aux études :

Inscrivez le montant territorial qui vous est désigné selon son formulaire T2202, TL11A ou TL11C.

59090 +

4

Additionnez les lignes 1 à 4.

=

5

Revenu imposable de votre époux ou conjoint de fait :

Inscrivez le montant de la ligne 26000 de sa déclaration s'il **ne dépasse pas 43 137 \$**. Si le montant **dépasse 43 137 \$**, inscrivez le résultat du calcul suivant : montant de la ligne 45 de son formulaire NT428 divisé par 5,9 %.

6

Inscrivez le total des montants des lignes 58040, 58240, 58280, 58300 et 58305 de son formulaire NT428 **et** de la ligne 13 de son annexe NT(S11).

-

7

Revenu imposable rajusté de votre époux ou conjoint de fait :

Ligne 6 moins ligne 7 (si négatif, inscrivez « 0 »)

59120 =

▶ -

8

Ligne 5 moins ligne 8 (si négatif, inscrivez « 0 »)

**Montants territoriaux transférés
de votre époux ou conjoint de fait**

=

9

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.